

## HOMÉLIE SUR L'AUMÔNE

### AVANT-PROPOS

Le sujet de l'homélie suivante, improvisée par saint Chrysostome, lui fut fourni par les pauvres et les mendiants qu'il rencontra sur son chemin, gisants sur le sol un jour d'hiver, tandis qu'il se rendait à l'église. Ce qu'il dit du chemin qu'il avait parcouru pour s'y rendre, – à Constantinople il habitait tout près de l'église, – et les expressions qu'il emploie, en rappelant au paragraphe sixième, les secours envoyés par les citoyens de *cette ville*, aux Juifs de Jérusalem, lors de la disette dont parlent les *Actes des Apôtres*, prouvent clairement que ce discours a été prononcé à Antioche; quant à l'année, nous l'ignorons complètement.



## HOMÉLIE

Prononcée à l'occasion des pauvres et des mendiants qu'il avait aperçus, en passant un jour d'hiver, gisants dans la détresse sur la place publique.

1. C'est un message juste, salutaire et digne de vous, que je viens remplir aujourd'hui : les personnages qui m'envoient ne sont autres que les indigents qui habitent notre ville, et ils m'envoient, non en vertu d'une délégation verbale, d'un décret formel, d'un sénatus-consulte, mais à l'occasion du plus triste et du plus amer des spectacles. Tandis que je traversais la place publique et les rues de la cité, pour me rendre à votre assemblée, à la vue des malheureux gisants au milieu des carrefours, les uns ayant perdu leurs mains, les autres leurs yeux, d'autres couverts d'ulcères et de plaies incurables, étalant principalement les parties qu'ils auraient dû voiler, à cause des humeurs qui en découlaient, j'ai cru qu'il serait de la dernière inhumanité de ne pas en entretenir votre charité; d'autant plus que ce qui a été dit et le temps où nous sommes, donnent à ce sujet une certaine actualité. Il est toujours utile de parler sur l'aumône, puisque nous avons grand besoin d'une abondante miséricorde de la part de Dieu, notre Créateur; mais il l'est surtout maintenant que la température est si rigoureuse. Durant l'été, les pauvres trouvent dans la saison elle-même beaucoup de soulagement; ils n'éprouvent aucun inconvénient à demeurer sans vêtements, les rayons du soleil les remplaçant avantageusement, à dormir simplement sur la dure et à passer les nuits en plein air. Ils n'ont besoin alors ni de chaussures, ni de vin, ni d'une nourriture un peu plus délicate; des sources vives leur suffisent; c'est assez pour les uns des légumes les plus grossiers, pour les autres de quelques graines sèches, ce temps de l'année leur fournissant une table à peu de frais. Un autre avantage non moins précieux qui leur est alors accordé, c'est la facilité de travailler. Les constructeurs de maisons, les cultivateurs et les nautoniers, ont alors besoin du concours des pauvres. Ce que les champs, les maisons et les autres sources de revenus sont pour les riches, le corps l'est pour les indigents : ils tirent tous leurs revenus de leurs mains; ils n'ont pas d'autres ressources. Voilà pourquoi ils éprouvent durant l'été quelque soulagement. Mais dans l'hiver, leur condition s'aggrave de tous les côtés; un double besoin les assiège, la faim ronge intérieurement leurs entrailles, tandis que le froid glace leur chair au dehors et la rend insensible. Aussi ont-ils alors besoin d'une nourriture plus abondante, de vêtements plus solides, d'une demeure, d'un lit, de chaussures et de bien d'autres choses. Ce qu'il y a de plus pénible, c'est que le travail leur est alors refusé, cette saison le rendant impossible. Puis donc que leurs besoins sont augmentés et qu'il ne leur est pas possible en même temps de travailler, personne ne louant ces malheureux et ne les prenant à son service, suppléons à ce défaut, et, pour remplacer les personnes qui donnent du travail, offrons-leur les mains des personnes généreuses, et prenons Paul, le protecteur et le tuteur véritable des indigents, pour auxiliaire de notre ambassade; car l'Apôtre s'occupe de ce sujet avec une sollicitude extrême, avec plus de sollicitude que tout autre. S'il partagea avec Pierre le soin des fidèles, il ne partagea pas avec lui le soin des pauvres. Après avoir dit : «Ils nous donnèrent la main à Barnabé et à moi, afin que nous allussions vers les gentils, et eux vers les circoncis;» il ajoute : «Il fut convenu seulement que nous nous souviendrions des pauvres; et je me suis appliqué particulièrement à ce devoir.» (Gal 2,9-10)

Effectivement, dans toutes ses Epîtres, il parle des pauvres, et l'on ne saurait en trouver aucune où il ne touche pas ce sujet. Il savait combien il est important; et c'est pourquoi il faisait de cette doctrine, comme le couronnement admirable de ses autres exhortation, et de ses conseils. C'est ce qu'il fait dans le passage suivant; après avoir discoursu sur la résurrection, et donné les autres enseignements convenables, il termine son discours en parlant de l'aumône : «Quant aux aumônes qu'on recueille pour les saints, faites ce que j'ai ordonné aux églises de Galatie. Que chacun de vous, le premier jour de la semaine ...» (I Cor 16,1-2) Considérez la sagesse de l'Apôtre et avec quel à propos il aborde cette exhortation. Après les avoir entretenus du jugement à venir, du tribunal redoutable, de la gloire réservée aux bons, de la vie immortelle, il en vient à leur parler des pauvres, afin que l'auditeur, animé par ces magnifiques espérances; et rendu par là même plus généreux, accueille ces paroles avec plus de faveur, sous la double influence de la crainte du jugement à venir, et de l'espérance déposée dans son âme. Car celui qui est capable d'approfondir la doctrine de la résurrection et qui se transporte tout entier dans la vie future, ne fera aucun cas des biens présents, ni de la richesse, ni de l'opulence, ni de l'or, ni de l'argent, ni de l'éclat des vêtements, ni de la volupté, ni des tables somptueuses, ni de quoi que ce soit; et celui qui ne fait aucun cas de ces choses, accepte facilement la tutelle des pauvres. Aussi, est-ce après

avoir préparé l'âme de ses auditeurs par ses considérations sur la résurrection, qu'il aborde le sujet de l'aumône. Il ne dit pas : «Quant aux aumônes que l'on recueille pour les indigents;» ni «pour les pauvres;» mais «pour les saints,» enseignant aux fidèles l'admiration pour les pauvres lorsqu'ils sont religieux, et le mépris des riches lorsqu'ils dédaignent la vertu. Ne traite-t-il pas l'empereur lui-même d'impie et d'inique, lorsqu'il est l'ennemi de Dieu ? De même il qualifie de saints les indigents, lorsqu'ils vivent avec sagesse et modération. Ainsi, tandis qu'il appelle Néron un mystère d'iniquité, dans le passage suivant, «le mystère d'iniquité agit dès maintenant,» (II Th 2,7) ceux qui n'avaient même pas le nécessaire et qui se nourrissaient du pain de la charité, il les appelle des saints. En même temps il instruit, d'une manière éloignée, ses nombreux auditeurs à fuir l'orgueil, à ne pas s'enfler de l'observation de ce commandement, comme s'ils soulageaient des gens obscurs et méprisables, mais à ne pas oublier et à se persuader que c'est pour eux le plus grand honneur d'être admis à participer aux souffrances de ces malheureux.

2. Il sera bon cependant de rechercher quels sont les saints dont parle l'Apôtre; il ne les mentionne pas seulement ici, mais encore ailleurs en ces termes : «Maintenant je vais à Jérusalem pour venir en aide aux saints;» (Rom. 15,25,) et Luc, dans ses Actes, à propos d'une grande disette dont on était menacé, en fait de même mention comme il suit : «Les disciples résolurent d'envoyer des secours, chacun selon son pouvoir, aux saints de Jérusalem qui étaient dans le besoin.» (Ac 11,29) Tout à l'heure, je citais ce passage de l'Apôtre : «Seulement, il fut convenu que nous nous souviendrions des pauvres, et je me suis particulièrement appliqué à ce devoir.» Après nous être partagé, semble-t-il dire, Pierre et moi, les gentils et les Juifs, nous avons établi d'un commun accord que cette division ne serait pas étendue aux pauvres. En conséquence, s'agissait-il de prêcher, l'un s'occupait des Juifs, et l'autre des gentils; s'agissait-il de soulager les pauvres, ils ne se bornaient plus à s'occuper l'un des pauvres des Juifs, et l'autre des pauvres des gentils, ils s'occupaient tous les deux des pauvres d'entre les Juifs. De là ces mots de Paul : «Seulement il fut convenu que nous nous souviendrions des pauvres, et je me suis appliqué particulièrement à ce devoir.» Quels sont donc ces saints dont il parle, soit ici, soit dans son Epître aux Galates, et en faveur desquels il fait même appel aux Macédoniens ? Les Juifs pauvres qui résidaient à Jérusalem. Et pourquoi s'occupe-t-il d'eux avec tant de sollicitude ? Est-ce que chaque cité n'avait pas ses indigents et ses pauvres ? Pourquoi envoie-t-il toujours à ceux-ci et implore-t-il partout en leur faveur ? Ce n'est apparemment ni sans raison et sans motif, ni par acception de personnes, mais dans un but de convenance et d'utilité. Il nous faut reprendre le discours d'un peu plus haut, pour être plus clair.

Les Juifs étaient tombés bien bas; ce qu'ils avaient dit en crucifiant Jésus : «Nous n'avons d'autre roi que César,» (Jn 19,15) s'étant réalisé, ils étaient placés sous l'empire des Romains. Ils n'étaient ni autonomes comme autrefois, ni complètement asservis, comme aujourd'hui; mais ils comptaient au nombre des alliés de Rome, payant tribut à ses empereurs et recevant des gouverneurs de leur main. Le plus souvent, ils appliquaient leurs lois particulières et punissaient leurs criminels selon les usages de leurs pères. Qu'ils payassent tribut aux Romains, la preuve en est dans cette question faite à Jésus Christ par les Juifs qui le tentaient : «Maître, est-il permis de payer tribut à César ou non ?» et dans la réponse du Sauveur, quand il leur eut fait montrer une pièce de monnaie : «Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.» (Mt 22,17-21) D'autre part, Luc dit «que le temple contenait des officiers et des tribuns.» Ce sont là de fortes preuves de la sujétion des Juifs aux Romains. Que néanmoins ils usassent de leurs propres lois, ce qui suit l'établira : Ils lapidèrent Etienne sans le traduire en jugement; ils massacrèrent Jacques, le frère du Seigneur; ils crucifièrent le Christ lui-même, quoique le juge l'eût déclaré innocent de tout crime, et c'est pourquoi il se lava les mains en disant : «Je suis innocent du sang de ce juste.» (Mt 27,24) Comme ils insistaient avec violence, il se retira sans porter de sentence; et les Juifs, de leur propre autorité, consommèrent ensuite leur œuvre. Bien des fois ils persécutèrent Paul. C'est parce qu'ils recouraient à leurs propres tribunaux, que leurs concitoyens, convertis à la foi, eurent beaucoup plus à souffrir que les autres fidèles. Dans les autres villes, il y avait bien des tribunaux, des lois, des magistrats; mais il n'était point permis aux gentils d'égorger de leur propre autorité ceux des leurs qui les abandonnaient, de les lapider et de leur faire aucun mal; et si quelqu'un était convaincu d'avoir agi de la sorte, sans une sentence des juges, il était lui-même puni. Chez les Juifs, au contraire, ces choses se passaient avec la plus grande liberté. Aussi les fidèles sortis de leurs rangs, étaient plus cruellement persécutés que les autres, comme s'ils eussent été jetés au milieu des loups, et n'ayant personne pour les défendre. Voilà comment Paul fut plusieurs fois battu par eux de

verges; écoutez-le l'affirmer en ces termes : «J'ai reçu des Juifs jusqu'à cinq fois trente-neuf coups de fouet; j'ai été battu de verges trois fois, j'ai été lapidé une fois.» (II Cor 11,24-25) Que tout ceci ne soit point une conjecture, le même Apôtre le prouve dans ce passage de l'Épître aux Hébreux : «Remettez-vous en mémoire ces premiers jours où, après avoir été éclairés, vous avez soutenu de grands combats et de grandes afflictions; d'un côté, devenus un spectacle pour le monde, à cause des injures et des mauvais traitements que vous aviez reçus; de l'autre, partageant les tribulations de ceux qui souffraient de semblables indignités. Car, vous avez vu avec joie tous vos biens enlevés, sachant que vous avez des biens meilleurs dans les cieus, biens qui ne périront jamais.» (Heb 10,32-34) S'adressant aux Thessaloniciens, Paul cite encore les Juifs en exemple : «Vous êtes devenus, mes frères, les imitateurs des églises de Dieu, qui ont embrassé la foi de Jésus Christ dans la Judée; car vous avez souffert les mêmes persécutions de la part de vos concitoyens, que ces églises de la part des Juifs.» (I Th 2,14) C'est donc parce qu'ils étaient plus persécutés que les autres, qu'ils n'étaient pas seulement traités sans pitié, mais encore dépouillés de tout ce qu'ils avaient, chassés, poursuivis, repoussés de toute part, que Paul appelle de toute part aussi, sur eux, la bienveillance des fidèles; et c'est en leur faveur qu'il sollicite ici, de nouveau, les Corinthiens : «Quant aux aumônes que l'on recueille pour les saints, ce que j'ai établi dans les églises de la Galatie, faites-le vous-mêmes.» (I Cor 16,1)

3. Quels sont les saints auxquels fait allusion l'Apôtre, pour quel motif il s'occupe d'eux avec une sollicitude particulière, voilà deux points suffisamment éclaircis; il nous reste à chercher pourquoi Paul fait mention des Galates. Au lieu de dire : Quant aux aumônes que l'on recueille pour les saints agissez de cette manière : Que chacun de vous, le premier jour qui suivra le sabbat, mette quelque chose de côté chez lui; pourquoi dit-il auparavant : «Quant aux aumônes que l'on recueille pour les saints, et que j'ai ordonné aux églises de Galatie, faites-le vous-mêmes.» Pourquoi parle-t-il de la contrée en général et non d'une, de deux, ou trois villes ? – Pour leur inspirer plus d'ardeur, et, par cet éloge d'un autre peuple, exciter leur émulation. Après cela, il indique la manière qu'il avait déterminée : «Le lendemain du sabbat, que chacun de vous mette de côté quelque chose chez lui, thésaurisant ce qu'il veut donner, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les aumônes.» (I Cor 16,2) Il appelle le dimanche, le lendemain du sabbat. Et pourquoi a-t-il assigné ce jour à la charité ? Pourquoi n'a-t-il pas dit : «Le second jour, le troisième après le sabbat, ou bien le jour du sabbat lui-même ?» Il ne l'a pas fait sans raison ni sans but, mais afin de trouver dans ce jour-là un auxiliaire propre à augmenter la générosité des fidèles. Ce n'est pas peu de chose que de savoir saisir l'occasion, n'importe en quelle affaire. Et comment demandera-t-on, ce jour contribue-t-il à inspirer une générosité plus grande ? Parce qu'en ce jour, on s'abstient de tout travail, parce que le repos rend l'âme plus contente, et, ce qu'il y a de plus important, parce que ce jour nous a procuré une infinité de biens. C'est en ce jour que la mort a été vaincue, la malédiction éteinte, le péché détruit, les portes de l'enfer brisées, le diable enchaîné, l'antique guerre terminée, la réconciliation de Dieu avec les hommes consommée, le genre humain ramené à sa première, que dis-je, à une bien plus haute noblesse. C'est en ce jour que le soleil a contemplé ce surprenant et étrange spectacle, de l'homme devenu immortel. Aussi, afin de nous remettre en mémoire tous ces bienfaits et d'autres semblables, l'Apôtre choisit ce jour, le prenant en quelque sorte pour avocat, et tenant à chacun des fidèles ce langage : Songe, ô homme, aux biens si grands et si nombreux dont tu as été favorisé en ce jour, aux maux sans nombre dont tu as été délivré; songe à ce que tu étais auparavant, à ce que tu es devenu après. Si nous fêtons le jour de notre naissance, si bien des serviteurs fêtent avec éclat le jour où ils ont été rendus à la liberté, les uns donnant des festins, les autres distribuant, dans leur générosité, des présents, honorant tous ce jour de leur mieux; à plus forte raison, devons-nous fêter le jour que l'on peut appeler, sans crainte de se tromper, le jour natal de la race humaine tout entière. Car nous étions perdus, et nous nous sommes retrouvés; nous étions morts, et nous sommes revenus à la vie; nous étions ennemis, et nous avons été réconciliés : ne convient-il pas en conséquence que nous fêtons ce jour d'une manière spirituelle, non en donnant des festins, non en versant le vin à flots, non par l'ivresse et les danses, mais en rétablissant dans l'abondance nos frères éprouvés par la pauvreté.

Si je vous parle ainsi, ce n'est pas pour attirer vos louanges, mais pour provoquer votre zèle. Ne croyez pas en effet, que ce langage concerne seulement les Corinthiens, il concerne chacun de nous et tous ceux qui existeront plus tard. Suivons l'ordre de Paul : que chacun de nous, le dimanche, mette de côté chez lui la part du Seigneur; que ce soit là une loi et une coutume invariables, et désormais toute exhortation et tout conseil de vous seront inutiles. Jamais les exhortations et les discours ne produiront les bons effets que produit l'habitude

confirmée par le temps. Si nous nous appliquons à faire tous les dimanches quelques réserves en faveur des pauvres, quelques nécessités qui surviennent, nous ne dérogerons pas à cette loi. Après ces mots : «Le lendemain du sabbat,» l'Apôtre ajoute : «Que chacun de vous ...» Je ne m'adresse pas, dit-il, aux seuls riches, mais aux pauvres; aux personnes libres, mais aux esclaves; aux hommes, mais aux femmes. Que personne ne se dispense de ce ministère et ne renonce à ce profit; que tous fassent leur offrande. Ici la pauvreté n'est point un obstacle. Quelque pauvre que vous soyez, vous n'êtes pas plus pauvre que la veuve qui donna tout ce qu'elle possédait. Quelque pauvre que vous soyez, vous n'êtes pas plus pauvre que la Sidonienne; bien qu'elle n'eût qu'une poignée de farine, elle ne laissa pas d'accueillir le prophète, et, quoiqu'elle vit ses enfants l'entourer, la famine menaçante, et ses provisions près de s'épuiser, elle accueillit Elie avec la plus grande bienveillance. Et pourquoi Paul dit-il : «Que chacun mette chez soi de côté, thésaurisant ...?» (I Cor 16,2) Parce que celui qui mettrait de côté aurait peut-être rougi et eu honte de montrer le peu qu'il avait. Aussi l'Apôtre lui dit-il : Gardez-le et mettez-le en réserve, et, lorsque la multiplicité des offrandes aura transformé cette petite quantité en grande quantité, alors faites-la paraître. Il ne dit pas : *recueillant*; mais : *thésaurisant*, pour vous apprendre que cette dépense est un trésor, et que ces frais sont un revenu véritable, trésor préférable à tous les trésors. En effet, les trésors matériels diminuent, sont l'objet de criminelles tentatives, et causent souvent la perte de ceux qui les ont trouvés. Pour les trésors qui sont dans les cieux, c'est tout le contraire; ils sont au-dessus de toute diminution et de toute tentative. Egalement salutaires à ceux qui les possèdent et à ceux qui y participent, ils ne sont pas consumés par le temps, entamés par l'envie; inaccessibles à toutes les embûches, ils procurent à ceux qui les recueillent les biens les plus précieux.

4. Laissons-nous donc persuader, et agissons, nous aussi, de même. Que de saintes richesses soient également déposées avec nos richesses particulières dans nos maisons, afin que les premières sauvegardent les secondes. Et de même que l'argent déposé par un particulier dans le trésor impérial, est par cela même en parfaite sûreté; ainsi l'argent des pauvres, que vous déposerez dans votre maison et que vous recueillerez le dimanche, sera pour le reste de vos biens un principe de sûreté. De la sorte, devenu l'intendant de votre propre fortune, vous aurez Paul pour approbateur. Que dis-je ? Ce que vous aurez recueilli vous fournira le sujet de recueillir encore davantage. Dès que vous aurez posé les fondements de cette excellente habitude, vous vous excitez vous-même à l'entretenir, sans avoir besoin de conseil. Que la maison de chacun de vous devienne donc de cette manière une église, à cause de l'argent sacré qui y sera déposé. Les sommes déposées ici sont le symbole de celles-là. Le lieu où se trouvent les biens des pauvres est inaccessible au démon; et, bien mieux que les boucliers, les lances, les autres armes, la force corporelle, le nombre des soldats, l'argent recueilli pour des aumônes protège nos demeures. – Après avoir dit par qui et comment ces offrandes devaient être recueillies, l'Apôtre laisse à la générosité des donateurs le soin d'en déterminer la quantité. Il ne dit pas : Offrez telle ou telle somme, de peur que ce précepte ne leur soit à charge, et que plusieurs ne représentent leur pauvreté. Afin donc que les pauvres ne disent pas : Mais cela nous est impossible ? il permet à chacun de déterminer la mesure de son offrande : «Que chacun de vous, dit-il, mette chez lui quelque chose de côté, thésaurisant autant qu'il lui plaira.» Il ne dit pas autant qu'il pourra, ni selon ce qu'il aura trouvé; mais autant qu'il lui plaira, montrant par là qu'il s'agit d'une chose qui attire la faveur et la bienveillance d'en haut. Car Paul ne se proposait pas seulement de procurer des ressources aux pauvres; il voulait aussi qu'on les assistât avec empressement. Dieu n'a pas seulement ordonné l'aumône pour subvenir aux besoins des indigents, mais pour que les personnes charitables en fussent récompensées; et il l'a ordonnée encore plus pour celle-ci que pour ceux-là. S'il n'eût songé qu'aux premiers, il se fût borné à commander que l'on donnât de l'argent, et il n'eût pas exigé qu'on le fit de bon cœur. Or, voilà que l'Apôtre insiste de tout son poids sur cet article, de donner avec joie et de grand cœur; il dit quelque part : «Ne donnez point avec tristesse ou comme par force; car Dieu aime quiconque donne avec joie;» (II Cor 9,7) il n'aime pas simplement celui qui donne, mais celui qui donne avec bonheur. Paul dit encore ailleurs : «Que celui qui donne le fasse avec simplicité, et que celui qui commande le fasse avec sollicitude; que celui qui pratique les œuvres de la miséricorde le fasse avec joie.» (Rom 12,8) En effet, la véritable aumône consiste à être heureux de donner, et à estimer moins donner que recevoir.

Voilà pourquoi l'Apôtre s'applique de toutes les manières à rendre le précepte facile, afin que l'offrande se fasse avec empressement. Examinez par combien de moyens il essaie d'en alléger le poids : en premier lieu, ce n'est pas à une, deux ou trois personnes, mais à la

ville entière qu'il ordonne cette offrande; car le mot *collecte* ne signifie autre chose que l'ensemble des offrandes que tous ont apportées. En second lieu, il sauvegarde la dignité de ceux à qui elles sont destinées; il ne les qualifie pas de *pauvres*, mais de *saints*. En troisième lieu, il invoque l'exemple de ceux qui avaient déjà exercé cette générosité : «Comme je l'ai ordonné, dit-il, aux églises de Galatie.» En outre, il choisit admirablement le jour : «Le lendemain du sabbat, que chacun de vous mette chez lui quelque chose de côté.» En cinquième lieu, il n'ordonne pas que l'aumône soit faite tout entière à la fois, mais à plusieurs reprises et peu à peu. Il y a une grande différence entre l'aumône qui doit être faite à un jour donné, et celle qui est répartie dans un long espace de temps; car dans ce dernier cas on ne s'aperçoit même pas de la dépense. En sixième lieu, l'apôtre ne fixe pas la mesure; il laisse ce soin à chacun des fidèles, et indique que tel est le désir de Dieu; ces mots, «ce qu'il lui plaira,» montrent ces deux choses. Il ajoute un septième motif en disant : «Afin que la collecte ne se fasse pas lorsque j'arriverai;» en même temps il les ranime dans l'attente de sa présence, les console, et leur en donne un gage précieux. Non content de cela, il a recours à un huitième motif. Ce motif quel est-il ? «Lorsque je serai arrivé, ceux que vous m'aurez désignés, je les enverrai par mes lettres porter vos libéralités; et, s'il est utile que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi.» (I Cor 16,3-4) Quelle simplicité et quelle modestie dans cette âme ardente et bienheureuse; quelle sollicitude et quelle tendresse ! Il ne veut pas, il ne souffre pas que les fidèles chargés de porter cet argent soient laissés à son choix; il laisse aux Corinthiens le soin de le faire, et il ne regarde pas comme un outrage que leurs volontés et leurs suffrages, et non son suffrage décident de ce point : au contraire, il lui semble absurde qu'ayant fait l'offrande ils ne choisissent pas ceux qui devront la porter. C'est pour cela qu'il leur en laisse le choix, manifestant à la fois sa modestie, et éloignant toute occasion et toute ombre de soupçon défavorable. Quoique plus pur que le soleil et au-dessus de tout fâcheux soupçon, il s'appliquait néanmoins par un surcroît de ménagement pour les faibles, à éviter des soupçons mensongers. De là ces paroles : «Lorsque je serai arrivé, ceux que vous aurez désignés, je les enverrai porter votre offrande.» Que dites-vous ? et vous n'y allez pas, Et vous ne prenez pas cet argent, et vous laissez à d'autres ce soin ? Pour que ce sentiment ne jette pas les fidèles dans l'indifférence, voyez comment il y remédie : il ne dit pas seulement : «Ceux que vous m'aurez désignés, je les enverrai;» mais il ajoute : «Par mes lettres.» Si je ne suis pas présent de corps, je le serai toujours par mes écrits, et je partagerai ainsi leur ministère.

5. Sommes-nous bien dignes de l'ombre de Paul et même de sa chaussure, nous qui, lorsque cet Apôtre dont la gloire était si grande et si universelle, repousse les honneurs qu'on lui décerne unanimement, nous nous emportons, nous nous indignons, si l'on choisit contre notre sentiment, notre jugement ou nos préférences, les personnes chargées de distribuer les aumônes; nous qui nous regardons comme outragés quand nos frères font de leurs propres biens un usage charitable sans nous appeler et sans prendre notre avis ? Voyez encore de quelle manière il parle de lui-même en toute circonstance sans y manquer jamais; il ne parle ici ni de *commandement*, ni d'*aumônes*, mais de *grâces*, montrant que, si ressusciter des morts, chasser les démons, guérir les lépreux, c'est l'œuvre de la grâce; ainsi soulager la pauvreté, tendre la main aux indigents, l'est encore plus. Si c'est l'œuvre de la grâce, il faut encore que nous mettions du zèle et de l'empressement, soit à choisir, soit à vouloir, de façon à nous rendre dignes de cette grâce. Il les console donc d'un côté en leur parlant des lettres qu'il se propose d'envoyer avec eux; mais il leur donne une consolation plus grande encore, en leur promettant de partager avec eux la fatigue du voyage. «S'il est utile que j'y aille, moi aussi, ils viendront avec moi.» Admirez ici sa prudence : sans refuser d'y aller, ni s'engager entièrement à le faire, il charge encore les Corinthiens de décider ce point et remet ce voyage entre leurs mains; donnant à entendre que si l'offrande était assez abondante pour mériter qu'il y allât lui aussi, il entreprendrait volontiers ce voyage. C'est ce qu'indiquent ces mots : *S'il est convenable*. S'il eût refusé entièrement d'y prendre part, s'il eût favorisé leur indifférence et leur négligence, s'il eût fait une promesse équivoque, il eût augmenté leur torpeur. Aussi ne refuse-t-il pas et ne promet-il pas expressément, et s'en remet-il aux Corinthiens par ces mots : «S'il est convenable.» En apprenant que Paul se chargerait peut-être de porter leur offrande, les Corinthiens devaient la faire avec plus de zèle et de générosité, puisque leurs dons devaient être distribués par les saintes mains de l'Apôtre, et qu'à ce sacrifice devaient se joindre ses prières. Si ces fidèles, parce que Paul devait se charger de leurs aumônes, déployaient plus de générosité, vous qui devez donner votre aumône au Maître de Paul, puisqu'il la reçoit en la personne des pauvres, quelle raison aurez-vous de la différer ? Certainement, dans le cas où la chose n'en eût pas valu la peine et n'eût

pas dénoté un zèle ardent, l'Apôtre à qui l'univers entier avait été confié, et dont la sollicitude embrassait toutes les églises éclairées par le soleil, ne se fût pas engagé à prendre part à la distribution de ces offrandes.

Pénétrons-nous bien de ces réflexions, et, qu'il faille donner nous-mêmes ou bien servir d'instrument aux libéralités d'autrui, n'hésitons pas et ne voyons pas avec peine notre fortune diminuer. Ne serait-il pas absurde, tandis que l'agriculteur sème son grain, épuise ce qu'il possède, sans éprouver ni peine ni chagrin, et, au lieu d'estimer cela une perte, n'y voit qu'on profit et qu'un revenu, malgré l'incertitude de ses espérances, que vous qui semez non pas pour recueillir ces biens, mais des biens infiniment supérieurs, et qui devez confier votre argent au Christ lui-même, vous reculez, vous vous y refusez, et prenez la pauvreté pour prétexte ? Dieu ne pouvait-il pas ordonner à la terre de produire de l'or pur ? Celui qui a dit : «Que la terre produise de l'herbe,» (Gen 1,11) et qui l'a montrée couverte en un instant de moissons, avait assurément le pouvoir de faire jaillir de toute part des sources et des fleuves d'or; mais il ne l'a pas voulu, et il a permis que bien des hommes fussent pauvres, et dans leur intérêt et dans le vôtre. Car la pauvreté fournit bien plus d'occasions à la vertu qu'à la richesse, et ceux qui sont plongés dans le péché ne trouvent pas une même consolation dans l'assistance donnée aux indigents. Telle est la préférence de Dieu pour la pauvreté, que dans son avènement et son incarnation, il n'a pas refusé en conversant avec les hommes, et il n'a pas estimé ignominieux pour lui de subvenir aux besoins des pauvres. Quoiqu'il eût multiplié les pains et que d'un seul mot il fit tout ce qu'il voulut, quoiqu'il eût sur-le-champ montré d'innombrables trésors, il n'a pas voulu le faire, et il ordonnait à ses disciples d'avoir une bourse, de porter ce que l'on y mettait, et d'assister avec cela les indigents. Lorsque le Sauveur parlait obscurément à Judas de sa trahison, les disciples, ne saisissant pas ses paroles, pensaient, dit l'Évangéliste, que Jésus lui ordonnait de donner quelque chose aux pauvres, car «Judas gardait la bourse et il portait ce que l'on y mettait.» (Jn 12,6) La miséricorde est extrêmement précieuse au Seigneur, non seulement celle qu'il nous témoigne, mais encore celle que nous devons témoigner à nos semblables. De là ces lois sans nombre que renferment sur ce point l'Ancien et le Nouveau Testament, et qui nous ordonnent de pratiquer la miséricorde de toutes les manières, par nos paroles, par nos biens et par nos œuvres. Moïse ne cessé de revenir sur cette obligation dans toutes les lois qu'il établit. Les prophètes crient à haute voix au nom de Dieu : «Je veux la miséricorde et non le sacrifice;» (Os 6,6) et les apôtres confirment la même doctrine, soit par leur langage, soit par leurs actes. Ainsi donc ne négligeons pas cette vertu; non seulement les pauvres, mais nous-mêmes en retirerons les plus grands avantages, car nous recevrons plus que nous n'aurons donné.

6. Je ne parle pas de la sorte sans raison, je réponds aux questions indiscrètes que l'on adresse bien souvent aux indigents. On s'enquiert de leur patrie, de leurs mœurs, de leur métier, de leurs forces corporelles; on soulève des accusations, et on exige à propos de leur santé les détails les plus minutieux. Aussi qu'arrive-t-il ? C'est que bien des pauvres feignent des infirmités corporelles pour fléchir notre cruauté et notre inhumanité, par le spectacle de ce malheur simulé. Encore, soulever des difficultés pendant l'été, quoique ce soit loin de mériter l'approbation, cela ne dépasserait pas les bornes; mais au fort de l'hiver et du froid, juger avec cette dureté et cette inhumanité, et n'avoir aucune excuse pour l'oisiveté, n'est-ce pas pousser la cruauté à l'excès ? – Pourquoi donc alors, dira-t-on, Paul signifie-t-il cette loi aux Thessalouciens : «Celui qui refuse de travailler, qu'il ne mange pas ?» (II Th 3,10) Afin que vous vous en pénétriez, et qu'au lieu de les appliquer au pauvre seul, vous vous appliquiez encore à vous-même les paroles de l'Apôtre; car ces lois nous regardent nous-mêmes aussi bien que les pauvres. Ce que je vais dire est dur et cuisant; vous vous emporterez, je le sais, et pourtant je le dirai, non pas pour vous blesser, mais pour vous corriger. Nous reprochons aux pauvres leur oisiveté, laquelle est plus d'une fois excusable; et nous-mêmes souvent faisons des choses bien plus funestes que n'importe quelle oisiveté. – Mais j'ai mon patrimoine, objecte-t-on. – Ainsi donc, parce qu'un tel est pauvre, et qu'il est issu de parents pauvres, parce que ses aïeux n'ont pas été dans l'opulence, faut-il qu'il périsse, je vous le demande ? Précisément à cause de cela il mériterait miséricorde et compassion de la part de ceux qui possèdent. Vous qui passez plus d'une fois votre journée dans des théâtres, dans des assemblées et des compagnies frivoles, et qui tenez à une foule de personnes de coupables propos, croyez ne rien faire de mal et n'être pas oisif; et ce malheureux, qui employait le jour dans les supplications, dans les larmes, dans toute sorte de privations, vous le traînez à votre tribunal, vous le jugez et lui demandez compte de son temps ? Sont-ce bien là, dites-moi, des sentiments humains ? Par conséquent, lorsque vous demanderez : Que répondre à Paul ?

Appliquez-vous à vous-mêmes ces paroles au lieu de les appliquer aux pauvres. Et puis ne lisez pas seulement ce qui rappelle les menaces de l'Apôtre, mais ce qui rappelle encore son indulgence. Après avoir dit : «Quiconque ne travaille pas, qu'il ne mange pas,» il ajoute : «Pour vous, mes frères, ne vous lassez pas de faire du bien.» (II Th3,13)

Mais quel est leur séduisant prétexte ? Ces pauvres, dit-on, sont des fugitifs, des étrangers des gens de rien, des vagabonds qui abandonnent leur patrie, affluent dans notre cité. – Et voilà pourquoi vous vous indignez et vous effeuillez la couronne de notre ville, parce que chacun la regarde comme un port ouvert à toutes les infortunes, et qu'on préfère cette ville étrangère à sa propre patrie ! Et ne devriez-vous pas vous féliciter et vous réjouir de ce que tous les malheureux accourent vers vos mains comme vers des greniers publics, et regardent notre cité comme leur mère commune ? Je vous en prie, ne flétrissez pas un si beau titre de gloire, et ne privez pas notre patrie des éloges que de tout temps lui ont valus nos pères. Autrefois la famine étant sur le point d'envahir la terre entière, les habitants de cette cité envoyèrent à ces mêmes habitants de Jérusalem, dont nous nous sommes aujourd'hui occupés, par les mains de Barnabé et de Saul, des sommes considérables. Serions-nous bien dignes d'excuses et de pardon, nous, dont les ancêtres ont secouru de leurs propres deniers les citoyens d'une ville éloignée, et sont allés eux-mêmes vers eux, si nous repoussions les malheureux qui de tout côté se réfugient auprès de nous, si nous les soumettions au compte le plus rigoureux, et cela, quand nous savons que nous sommes nous-mêmes coupables d'une infinité de crimes ? Ah ! si Dieu exigeait de nous le compte rigoureux que nous exigeons des pauvres, toute excuse, toute miséricorde, nous seraient refusées. – «Comme vous aurez jugé les autres, est-il écrit, vous serez jugés vous-mêmes.» (Mt 7,2) Soyez donc humain et charitable envers votre semblable, et pardonnez-lui ses torts, et traitez-le avec miséricorde, afin d'être ainsi vous-même traité. Pourquoi donc vous créer des embarras, pourquoi cette curiosité de votre part ? Si Dieu nous avait ordonné de scruter la vie de nos frères, de leur demander compte de leur conduite, de nous informer minutieusement de leurs mœurs, est-ce que cette obligation ne serait point onéreuse à un grand nombre ? Et ne diraient-ils point en eux-mêmes : Qu'est-donc ceci ? Dieu nous a imposé là une tâche bien délicate : est-ce que nous pouvons scruter la conduite des autres, est-ce que nous savons les fautes qu'un tel a commises ? – Ne serait-ce pas là le langage de la plupart d'entre vous ? Et maintenant que Dieu nous a délivrés de tous ces ennuis, et qu'il nous a promis une magnifique récompense, quelle que soit la perversité ou la vertu des pauvres qui recevront nos aumônes, nous nous imposons à nous-mêmes ce fardeau. Et comment savez-vous, dira-t-on, que nous serons récompensés, n'importe quelles sont les mœurs de ceux à qui nous ferons l'aumône ? Par ces paroles du Sauveur : «Priez pour ceux qui vous outragent et vous persécutent, afin que vous soyez semblables à votre Père céleste, qui ordonne à son soleil de se lever sur les bons et les mauvais, et à la pluie de tomber sur les justes et les injustes.» (Mt 5,44-45) De même donc que votre Seigneur, malgré le nombre de ceux qui blasphèment, qui vivent dans l'impureté, dans le vol et dans le brigandage, qui violent les tombeaux et commettent une infinité de



crimes, ne se désiste pas de ses bienfaits envers le genre humain, et ne cesse de lui prodiguer sa lumière, les pluies et les fruits de la terre, manifestant ainsi son amour pour nous, faites de même vous aussi, et, quand vous aurez occasion de pratiquer la miséricorde et l'humanité, secourez l'indigent, apaisez la faim, éloignez l'épreuve et ne portez pas au delà vos regards. Car, à vouloir interroger la vie de chacun, nous n'aurions jamais pitié de personne. Entravés par cette curiosité hors de saison, nous resterions les mains vides de toute œuvre charitable, et nous nous imposerions une peine aussi grande qu'inutile. C'est pourquoi je vous supplie de vous défaire de cette curiosité indiscreète, d'assister tous les indigents, et de les assister avec générosité, afin que nous aussi, nous trouvions en ce jour auprès de Dieu beaucoup d'indulgence et de miséricorde : puissions-nous tous l'obtenir par la grâce et la charité de notre Seigneur Jésus Christ, avec lequel gloire, honneur, puissance soient au Père, en l'unité du saint Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.



